

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.

Ruhengeri, le 18 avril 1961.

Nº 1364 /A.I.12/02.

OBJET:  
Ayants droit de RWALINDA.

Monsieur le Vice-Consul de Belgique  
7 Grant Street

K A M P A L A

U G A N D A.

Me référant à votre lettre n° 127/B.5 du 7 février 1961, rappelée par celle n° 242/B.5 du 22 mars 1961, j'ai l'honneur de prter à votre connaissance que les données reprises dans votre lettre précitée ne permettent de retrouver les ayants droit du défunt Rwalinda.

En effet les noms de colline, de s/chefferie et de chefferie n'existent pas en Territoire de Ruhengeri.

Il me semble que l'intéressé avant son décès aurait donné une fausse adresse. Ce qui arrive souvent pour les gens qui vont ~~en~~ Uganda suite au crimes dont ils craignent les conséquences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Consul, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Agent Territorial,  
GAKWAYA F.



# CONSULAT DE BELGIQUE

Adresse Telegraphique:

BELSULAT

Boite Postale: 2468

Telephone

Bureau: 4105

Residence: 57371

Ref. N° 121/B.5

7 Grant Street

KAMPALA

Uganda

Kampala, le 7 février 1961.-

Objet:  
Ayants-droits  
de RWAJINDA.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de RUEHENERI.

Monsieur l'Administrateur,

608 ✓ Complica  
3-3-1ab  
Sur 3/oh  
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nom é RWAJINDA, fils de NYABAZIGU de la sous-chefferie de Rutehemba, chefferie de Tzekeri, colline Ruima en Territoire de Ruhengeri est mort en Uganda au service de E.A. R. & Q C/O P.C. KASESE, TORO. L'Employeur, E.A. R. Headquarters à Kasese vous demande de bien vouloir faire connaître l'identité des ayants droit dépendant intégralement ou partiellement du décédé.

En ce qui concerne la dépendance partielle, l'E.A.R. Headquarters vous serait très reconnaissant de bien vouloir ~~me~~ notifier le pourcentage de cette dépendance.

En vous remerciant à l'avance de l'urgence que vous voudrez apporter à ces renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Vice-Consul de Belgique  
L. JASPER, en route,  
Le Secrétaire du Vice-Consulat

W. BAKERS.-

W. BAKERS.  
W. BAKERS.

96/9F.

# CONSULAT DE BELGIQUE

—0—  
Adresse Telegraphique:

BELSULAT

Boite Postale: 2468

Telephone

Bureau: 4105

Residence: 57371

Ref. No.

*Courtol*

7 Grant Street  
KAMPALA  
Uganda

Kampala, le 22 Mars 1961.-

Objet:

Ayant-droits  
re Rwalinda.

No 127/B5.-

*9/11 | 12/02*  
*8/4/61*

A Monsieur l'Administrateur de  
Territoire  
à  
R U H E N G E R I.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'attirer votre très  
sérieuse attention à ma lettre No 127/B5 dont l'objet  
en marge et à laquelle ~~aucune~~ n'a été réservée.

En effet, dans ma lettre précitée, je  
vous demandais de bien vouloir me donner l'identité com-  
plète des ayant-droits du nommé Rwalinda mort au service  
de l'E.A.R. & Q à Kasese. Je vous serais très reconnaiss-  
sant de bien vouloir fournir des renseignements demandés  
pour permettre à l'E.A.R. & Q de liquider ce cas litigieux.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administra-  
teur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Vice-Consul de Belgique

L. JASPER.-  
en route,

W. BAKKERS, le Secrétaire.

*Dosseth*